



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **MARDI 14 DECEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le huit décembre deux mil vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le mardi quatorze décembre deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

\*\*\*\*\*

**Présents** : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Julienne BERTHET - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

**Absents ayant donné procuration** : Hervé LASSABLIÈRE à Michel FAURE - Thierry PONCHON à Michel NEEL - Aline CIZERON à Christian BLANCHARD.

**Absent excusé** : Ludovic PADUANO

**Secrétaire élu pour la session** : Christian BLANCHARD

**Directrice des Services, collaboratrice du Maire** : Mme Carine BON

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2021

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
  2. FINANCES : VOTE DES TARIFS 2022
  3. FINANCES : AUTORISATION POUR ENGAGER, MANDATER ET LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022
  4. CULTURE : CONVENTION DE PARTENARIAT ARTISTIQUE
  5. PERSONNEL : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION AVEC LE SIEA
  6. PERSONNEL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE CCAS
  7. PERSONNEL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'OMS
  8. PERSONNEL : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020
  9. PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE – SERVICES ADMINISTRATIFS
  10. PERSONNEL : CONVENTION DE MISE EN COMMUN PONCTUELLE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DE ST-GALMIER ET DE CHAZELLES/LYON ET DE LEURS EQUIPEMENTS
  11. PERSONNEL : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE FLEURISSEMENT
  12. INTERCOMMUNALITE : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCFE
- INFORMATIONS

En l'absence de T. PONCHON, secrétaire de la séance précédente, J. RONGERE donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2021. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **1. DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose de désigner C. BLANCHARD en tant que secrétaire de séance.

**VOTE** : UNANIMITE

### **2. FINANCES : VOTE DES TARIFS 2022**

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs 2022.

**VOTE** : UNANIMITE

Compte-rendu conseil municipal du 14 décembre 2021

### **3. FINANCES : AUTORISATION POUR ENGAGER, MANDATER ET LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022**

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est demandé de délibérer sur ce principe pour les crédits suivants :

CHAPITRE	LIBELLE COMPTABLE	CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2021	AUTORISATION 2022
20 et 204	Etudes, Subventions d'équipements, éclairage public...	235 312,15	58 000,00
21	Acquisitions immobilisations corporelles (acquisition immobilière, matériel informatique, matériel roulant et voirie, mobilier)	895 696,34	223 000,00
23 dont			
2313	Travaux de constructions	2 135 582,41	530 000,00
2315	Aménagement, voirie	613 573,14	150 000,00
	TOTAL	3 880 164,04	961 000,00 Soit 24,76% des crédits ouverts au budget 2021

VOTE : UNANIMITE

### **4. CULTURE : CONVENTION DE PARTENARIAT ARTISTIQUE**

Pour rappel, la commune de Chazelles-sur-Lyon a répondu à un appel à projet de la DRAC pour la réalisation de deux projets culturels innovants avec des artistes locaux. Par délibération en date du 19 octobre 2021, la commune a approuvé le versement par la DRAC de deux subventions permettant la réalisation des projets.

La commune de Chazelles-sur-Lyon doit maintenant rémunérer la prestation réalisée par Messieurs Stéphane MOULIN et Sergio FERREIRA BACALHAU pour le projet artistique MASSARANDUB.

Pour ce faire, un projet de convention entre la commune et l'association ASTU'SCENE précisant les modalités de rémunération des prestations artistiques de Messieurs Stéphane MOULIN et Sergio FERREIRA BACALHAU est proposé au Conseil municipal.

VOTE : UNANIMITE

### **5. PERSONNEL : CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION AVEC LE SIEA**

Une convention de mise à disposition de personnel communal auprès du Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de Chazelles-Viricelles (SIEA), a été signée le 1er janvier 2021. Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2021, il est proposé de la renouveler pour un an.

Les agents concernés ont été consultés.

Le Conseil municipal est appelé à approuver les conventions et autoriser Monsieur le Maire à les signer.

VOTE : UNANIMITE

### **6. PERSONNEL : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LE CCAS**

Pour rappel, un agent administratif communal intervient auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin d'assurer la gestion administrative. La convention de mise à disposition de cet agent communal auprès du CCAS de CHAZELLES-SUR-LYON arrivant à échéance le 31 décembre 2021, il est proposé de la renouveler pour un an : à hauteur de 30 % d'un temps complet. L'agent concerné a été consulté.

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

## **7. PERSONNEL : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC L'OMS**

La commune de Chazelles-sur-Lyon met à disposition de l'Office Municipal des Sports (OMS) l'agent communal chargé des sports, afin d'apporter à l'OMS une aide administrative et un savoir-faire technique pour les activités physiques et sportives. La convention de mise à disposition partielle de cet agent communal auprès de l'OMS arrivant à échéance le 31 décembre 2021, il est proposé de la renouveler pour un an : nombre prévisionnel de 15 heures par semaine scolaire (modulation sur l'année civile) et 35 heures pendant les 5 semaines de vacances scolaires. L'agent concerné a été consulté.

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

## **8. PERSONNEL : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020**

Selon les dispositions de l'article 9 bis A de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, le rapport social unique (RSU), qui se substitue sur l'état de la collectivité, est élaboré chaque année à compter du 1er janvier 2021 pour toutes les collectivités.

Le Conseil municipal est invité à approuver le rapport social unique (RSU).

VOTE : UNANIMITE

## **9. PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE- SERVICES ADMINISTRATIFS**

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour approuver la création d'un emploi temporaire de 12 mois à compter du 1er janvier 2022, à raison de 21 heures par semaine pour assurer les missions d'accueil et d'état civil au sein de la commune.

VOTE : UNANIMITE

## **10. PERSONNEL : CONVENTION DE MISE EN COMMUN PONCTUELLE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DE SAINT GALMIER ET DE CHAZELLES-SUR-LYON ET DE LEURS ÉQUIPEMENTS**

Les communes de Chazelles-sur-Lyon et de Saint-Galmier ont décidé de mutualiser leurs effectifs de police municipale, afin de répondre aux besoins recensés en matière de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique sur leur territoire. Ce dispositif permettra notamment de renforcer la sécurité à l'occasion des fêtes de village et des manifestations sportives et culturelles, ainsi que d'effectuer des patrouilles nocturnes, dont la fréquence des tournées et les moyens engagés seront arrêtés d'un commun accord par les maires des communes membres. La mise en commun des effectifs de police municipale, validée par les assemblées délibérantes de chaque commune, implique la mise en place d'une convention de mise en commun valable un an et renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention jointe à la présente note de synthèse et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : 27 POUR – 1 ABSTENTION

## **11. PERSONNEL : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE FLEURISSEMENT**

Dans le cadre de l'organisation de la campagne de fleurissement et cadre de vie, l'ADT Loire Tourisme propose aux communes labellisées "Villes et Villages fleuris" un partenariat pour le volet animation. La qualité du fleurissement, la dynamique et la volonté de répondre aux critères nationaux est un gage de sérieux et de compétence du personnel de la commune. Dans le cadre de la convention de partenariat, la commune s'engage à mettre à disposition le responsable des services espaces verts lors des différentes interventions de l'ADT Loire Tourisme.

Les agents concernés ont été consultés.

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention de partenariat et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

## **12.INTERCOMMUNALITÉ : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCFE**

La Communauté de Communes de Forez-Est a délibéré le 3 novembre dernier pour approuver la modification de ses statuts. Il convient dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération CCFE que les communes membres de l'intercommunalité délibèrent de manière concordante. Sans délibération des communes membres, la décision est réputée favorable dans le délai précité.

La modification statutaire vient préciser l'exercice de la compétence "Assainissement Non Collectif" (ANC), exercée dans le cadre des compétences facultatives. En 2019, cette compétence était organisée de façon différente entre les communes (une partie par le SIMA Coise et une autre partie par la CCFE). Par délibération du 18 décembre 2019, le Conseil communautaire de la CCFE a approuvé le transfert de compétence ANC au SIMA Coise à compter du 1er janvier 2020.

Le Conseil municipal est invité à approuver la modification statutaire de la CCFE.

VOTE : UNANIMITE

### **INFORMATIONS :**

Décision du maire en date du 18 novembre 2021 relative à l'emprunt 2021 ;

Décision du maire en date du 23 novembre 2021 relative à l'attribution du marché public de fourniture "fourniture et acheminement de gaz naturel dans les bâtiments communaux".

Remboursement de sinistre pour un montant de 784,56€ (bris de glace du véhicule Renault Maxity)

Commandes :

Dates	Fournisseurs	Objet	Prix TTC
23/11/2021	KLB ARMES	Acquisition de 2 armes pour la police municipale	1 673,95€
24/11/2021	BEYRON IMPRIMERIE	Calendriers 2022	3 276,00€
25/11/2021	BEALEM	Fourniture et pose d'un automate	1 230,00€
25/11/2021	BEALEM	Entretien CVC – CTA Théâtre Marcel Pagnol	2 473,20€
25/11/2021	CIBC	Bilan de compétences	1 600,00€
30/11/2021	EIFFAGE ROUTE	Voirie La Grande Allée	3 210,00€
30/11/2021	ROCK	Sel de déneigement	7 095,60€
03/12/2021	BOISMAT	Budget participatif : création sanitaires	4 249,27€
03/12/2021	IML	Réalisation écho chazellois	1 608,00€
07/12/2021	ATELIER 3D	Affiches pour planimètre	1 401,00€
07/12/2021	BEYRON IMPRIMERIE	Impression écho chazellois janvier 2022	3 179,00€
07/12/2021	AUUNA	Réalisation vidéo vœux 2022	3 600,00€

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19H55